



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2019**

SCB
DG ET GREFFIER
PAR INTÉRIM
P.D.
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **QUATRIÈME** jour du mois de **MARS** de l'an **DEUX MILLE DIX-NEUF**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Deborah Bishop, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Joshua Richer et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général par intérim, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 2 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2019-03-8853

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

2019-03-8854

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général par intérim, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



4.0 **RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

4.01 **Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

Le directeur général par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de février 2019 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-120 de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	40 213,65 \$
Jean-Charles Bellemare	160,68 \$

4.02 **Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

Le directeur général par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2019, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
M. Beaudoin	Déneigement – Beaudoin/Junction
M. Maheux	Projet vélo

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

6.01
2019-03-8855 **Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en février 2019 :	13 402,17 \$
Comptes à payer en mars 2019 :	197 037,05 \$

ADOPTÉE

6.02 **Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

Note :

Le directeur général par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 28 février 2019, jointe à la présente en **Annexe D**.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2019**

JCB
DG ET GREFFIER
PAR INTÉRIM
P.W.
MAIRE

2019-03-8856

Inscription du directeur général par intérim au congrès 2019 de l'ADMQ (6.03)

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ organise un congrès à Québec conçu pour les professionnels du milieu municipal et qu'il est pertinent que le directeur général par intérim y prenne part ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription à ce congrès est de 539 \$, taxes en sus, pour trois jours, incluant les déjeuners-conférences, le dîner des membres, toutes les activités d'information, les conférences et l'ensemble des activités du salon des partenaires ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le directeur général par intérim à assister au congrès 2019 de l'ADMQ les 12, 13 et 14 juin 2019, dont le coût de l'inscription est de 539 \$, taxes en sus. Le conseil autorise également le paiement de tous les frais afférents à cette formation (hébergement, transports, etc.). Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.04
2019-03-8857

Archives : autorisation de destruction de documents (6.04)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

D'autoriser la destruction des dossiers tel qu'apparaît sur la liste fournie par l'archiviste consultant pour la Ville de Stanstead

ADOPTÉE

6.05
2019-03-8858

Assurances collectives : contrat avec Jocelyn Guimond (6.05)

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des assurances collectives à la Ville de Stanstead est prévu pour le 1^{er} mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead s'adjoit les services d'un conseiller en assurance et rentes collectives afin d'effectuer une analyse et de fournir des recommandations à ce sujet ;

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

DE retenir les services de M. Jocelyn Guimond en prévision du renouvellement de l'assurance collective de la Ville de Stanstead ;

D'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead, les documents nécessaires.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2019**

JCB
DG ET GREFFIER
PAR INTÉRIM
P.W.
MAIRE

6.06

2019-03-8859

10^e anniversaire du Cercle de pierres : projet déposé au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog (6.06)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée à la MRC de Memphrémagog dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales pour un projet de fête célébrant le 10^e anniversaire du Cercle de pierres ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2019-02-8846 prévoyait un investissement municipal de 4 000 \$ dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la demande à la MRC de Memphrémagog s'est faite après l'adoption de la résolution ci-mentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée à la MRC faisait mention d'une contribution financière de 4 000 \$ ainsi que d'une contribution en services de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée fait mention que « la Fête célébrera le 10^e anniversaire de l'installation du Cercle de pierres, mais elle sera aussi une opportunité pour faire la promotion du futur développement de l'espace (...) » ainsi qu'« une nouvelle stratégie de la Ville de Stanstead inclut l'investissement dans les infrastructures publiques. Le plan pour le développement du parc fait la preuve de la volonté du conseil pour aller d'avance et investir dans des espaces (...) » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal n'ont pas statué sur le montant en service, ainsi que sur les développements à venir au parc du Cercle de pierres ;

CONSIDÉRANT QU'il serait important que les membres du conseil municipal puissent exprimer leur voix sur la proposition telle que déposée à la MRC de Memphrémagog ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 1 contre)

Madame Frances Bonenfant entregistre son vote contre la proposition.

QUE les membres du conseil municipal appuient le projet tel que déposé à la MRC de Memphrémagog ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent le maire et le directeur général par intérim à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

6.07

2019-03-8860

Dépôt et adoption : Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail (6.07)

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégé, sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2019**

503
DG ET GREFFIER
PAR INTÉRIM
P.L.
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead entend mettre en place des mesures prévenant toutes situations de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail ;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉE

Changement des administrateurs auprès de Desjardins (6.08)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé Mme Karine Duhamel comme administratrice principale ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer la personne désignée comme administratrice principale ;

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Mme Line Provencher soit désignée administratrice principale en remplacement de Mme Karine Duhamel aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

LÉGISLATION (7.0)

Règlement n° 2019-01 « Règlement pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques » remplaçant le Règlement 95-22 « Règlement pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques » - Avis de motion (7.01)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Paul Stuart* que lors d'une prochaine séance de ce conseil prévue le lundi 1^{er} avril 2019, un règlement n° 2019-01 intitulé « Règlement pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques » remplaçant le Règlement 95-22 « Règlement pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques » sera adopté.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT du projet de règlement joint en **Annexe E** sont faits par le conseiller *Paul Stuart* conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2019**

JCB
DG ET GREFFIER
PAR INTÉRIM
P. St. J.
MAIRE

Ce règlement permet de prévenir la pollution des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général et ainsi d'assurer un contrôle qualitatif sur les installations septiques du territoire.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2019-03-8862

Demande d'aide financière au Programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres – Volet 2 (8.01)

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite se prévaloir du volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 2 000 \$, dans le cadre du volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour faire partie intégrante qui totalisent 4 000 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité autorise Jean-Charles Bellemare, directeur général par intérim à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales d'Ayer's Cliff, du Canton de Hatley, de Hatley, de Sainte-Catherine-de-Hatley, du Canton de Stanstead, d'Ogden et de North Hatley pour diverses actions du volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2019-03-8863

Octroi d'un mandat de service professionnel à la firme Asisto pour la rédaction d'un devis d'appel d'offres pour la vidange des boues des stations d'épuration de Stanstead Plain et de Beebe (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite effectuer la vidange des boues des étangs des stations d'épuration de Stanstead Plain et de Beebe ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2019**

JCB
DG ET GREFFIER
PAR INTÉRIM
PQ.
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a demandé à la firme Asisto de lui soumettre une offre de service professionnel afin de rédiger un devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QU'Asisto a transmis leur offre de service au montant de 11 500 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu copie de l'offre de service et s'en montrent satisfaits ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead retienne les services d'Asisto pour la rédaction d'un devis d'appel d'offres pour la vidange des boues des stations d'épuration de Stanstead Plain et de Beebe au montant de 11 500 \$ (taxes en sus) ;

QUE la municipalité autorise Jean-Charles Bellemare, directeur général par intérim à signer pour et en son nom, les documents nécessaires.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

Embauche d'une agente de loisirs (11.01)

Le point sera traité lors d'une prochaine assemblée.

11.02

2019-03-8864

Mandat de consultant : Politique municipalité amie des aînés (11.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead est présentement en élaboration d'une politique « Municipalité amie des aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite s'adjoindre les services de Mme Lucie Hébert à titre de consultante pour soutenir le comité dans l'élaboration de ladite politique ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Hébert a soumis une offre de service pour le montant de 8 460 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu copie de l'offre de service et s'en montrent satisfaits ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead retienne les services de Mme Lucie Hébert à titre de consultante pour la rédaction de la politique « Municipalité amie des aînés » ;

QUE la municipalité autorise Jean-Charles Bellemare, directeur général par intérim à signer pour et en son nom, les documents nécessaires.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2019**

JCB
DG ET GREFFIER
PAR INTÉRIM
P.W.
MAIRE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

2019-03-8865

Mandat octroyé à la firme d'avocats Monty Sylvestre pour le dossier matricule 1587-64-6909-000-0000 (12.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite régulariser le dossier matricule 1587-64-6909-000-0000 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite recourir de nouveau aux services de la firme d'avocat Monty Sylvestre pour ce dossier, et ce, en dehors des heures forfaitaires déjà convenues avec cette firme ;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead retienne les services de la firme Monty Sylvestre pour le dossier du matricule 1587-64-6909-000-0000 ;

QUE la municipalité autorise Jean-Charles Bellemare, directeur général par intérim à signer pour et en son nom, les documents nécessaires.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

13.01

Dépôt de la correspondance pour le mois de février 2019, et suivi (le cas échéant) (13.01)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

Les membres du conseil municipal souhaitent aborder le point suivant :

2019-03-8866

Renouvellement de l'adhésion au COGESAF

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead renouvelle son adhésion au COGESAF.

ADOPTÉE

14.0

VARIA (14.0)

M Paul Stuart demande à ce que l'on obtienne les données de la Ville de Stanstead dans le rapport mensuel des appels de la Régie intermunicipale d'incendie – Memphrémagog Est.

M Philippe Dutil souligne que la rencontre prévue avec l'honorable Mme Bibeau sera remise au 13 mars 2019.

M Guy Ouellet s'enquiert de la quantité de billets offerts aux citoyens de la Ville de Stanstead pour obtenir un rabais de 50% sur les entrées pour le ski ou golf au Mont Orford pour l'année 2019. Il souhaite les offrir à quelques enseignants du Collège Stanstead.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2019

JCB
DG ET GREFFIER
PAR INTÉRIM
P.W.
MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

Aucune question n'est posée.

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

Aucun point n'est en suspens.

17.0

2019-03-8867


LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h30.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Philippe Dutil,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général par intérim

